

MALADIES DU FOIE ET DE L'APPAREIL DIGESTIF

ENDOSCOPIE - ECHOGRAPHIE

PROCTOLOGIE

Docteur Philippe NAVARRO

ANCIEN INTERNE DES HOPITAUX

CHEF DE CLINIQUE A LA FACULTE

13.1.12597.3.C

Les Terrasses de Bonneveine - Bât B - 141 Avenue de Hambourg - 13008 MARSEILLE

☎ 04.91.25.22.00

☎ 09.58.48.58.34

www.docteurnavarro.info

contact@docteurnavarro.info

Madame, Monsieur,

Vous avez pris rendez-vous pour une :

FIBROSCOPIE OESO-GASTRO-DUODENALE

COLOSCOPIE

ECHOGRAPHIE

Le..... 2015 à

A la Clinique Service endoscopies.....

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Veillez amener votre **dossier médical** avec notamment la **liste de vos médicaments**, et les précédents examens digestifs.

Une consultation pré-anesthésique 48h00 minimum avant l'examen est obligatoire. Je vous recommande donc de prendre contact avec l'**anesthésiste** dès aujourd'hui au numéro suivant :

04.91.17.17.79 pour la clinique **CLAIRVAL** (317 Bd du Redon, 13009 Marseille)

(si votre examen à lieu le **lundi matin** ou le **vendredi matin**).

Consultations au Centre Médical avant le bâtiment principal (2^{ème} étage).

04.91.32.02.80 pour la clinique **CLAIRVAL** (317 Bd du Redon, 13009 Marseille) ou au 04.91.17.17.79

(si votre examen a lieu le **vendredi matin**, prendre rendez-vous au :

- Cabinet d'Anesthésie : POLYGONES, Le William Carr, 263 Bd Michelet, 13008 MARSEILLE (bus 21 et 22)

04.91.16.55.95 pour la clinique **LA RESIDENCE DU PARC** (Rue Gaston Berger, 13010Marseille)

(si votre examen a lieu le **jeudi matin** ou le **mardi matin**).

(Consultation au Bâtiment 1 au rez-de-chaussée)

SCHEMA DE VOTRE PRÉPARATION

Procurez-vous chez votre pharmacien : **CITRA FLEET**
(1 boîte de 2 flacons)- ordonnance jointe

LA VEILLE DE L'EXAMEN

1. A la place du petit déjeuner

- boire un **grand** verre de boisson au choix : chaude, froide, sucrée, salée (ex. eau, café, thé, tisane, bouillon de légumes, jus de fruit sans la pulpe, soda, etc ...) **pas de lait**.
- boire un flacon de **CITRA FLEET** dilué dans un verre d'eau (15 cl)
- boire un **grand** verre d'eau après.

2. Repas du midi

- boire au minimum **un litre** de boisson (**sauf lait**)
- Éventuellement manger léger : bouillon, riz, pâtes, jambon, biscottes

3. Repas du dîner

- boire au minimum **un litre** de boisson au choix (**sauf lait**)
- boire un flacon de **CITRA FLEET** dilué dans un verre d'eau (15 cl)
- boire un **grand** verre d'eau après.

Boire beaucoup, au minimum 2 litres, pour assurer une préparation optimale. Un jeûne complet doit être respecté 6 heures avant l'examen.

LE JOUR DE L'EXAMEN

Rester à jeun (ni boire, ni manger, ni fumer)

Apporter votre carte de Sécurité Sociale, votre carte mutuelle et votre carte d'identité

Prévoir de ne pas conduire au retour (impératif)

Depuis le 1^{er} septembre 2006 un forfait de 18 euros vous sera demandé par la Caisse de Sécurité Sociale (normalement pris en charge par votre mutuelle)

Société Nationale Française de Colo-Proctologie

INFORMATIONS MÉDICALES AVANT RÉALISATION D'UNE COLOSCOPIE

Madame, Monsieur,

La coloscopie est une exploration visuelle, qui sert à mettre en évidence des lésions du colon. Elle est utile à votre médecin, pour déterminer l'origine de vos symptômes ou pour dépister des lésions précancéreuses.

Afin que vous soyez clairement informé du déroulement de cet acte médical, nous vous demandons de lire attentivement ce document d'information. Le médecin est à votre disposition pour vous exposer en complément, toute autre précision que vous souhaiterez.

POURQUOI CHOISIR LA COLOSCOPIE ?

C'est actuellement l'examen de référence pour mettre en évidence d'éventuelles lésions du colon. Elle permet également de les biopsier (prélèvement d'un fragment de tissu pour l'étudier au microscope) ou parfois de les enlever (polypes ...).

Toutefois, dans certains cas, l'examen peut être incomplet. Un examen radiologique de l'intestin pourra alors compléter la coloscopie.

Par ailleurs, l'ablation de polypes (ou de tumeurs) ne prévient pas une éventuelle récurrence. De nouvelles coloscopies pourront donc s'avérer parfois nécessaires.

COMMENT ENLEVE-T-ON LES POLYPES ?

Les polypes ont un peu la forme de champignons. Certains peuvent se transformer en cancer. Lorsque leur taille et leur implantation sur la paroi intestinale le permettent, les polypes peuvent être enlevés lors d'une coloscopie. On utilise le plus souvent le bistouri électrique, qui permet de sectionner ou de coaguler les polypes. Dans certains cas, on utilise les rayons laser pour les détruire.

Parfois. Il sera nécessaire de faire une nouvelle coloscopie pour compléter le traitement ou après avoir discuté des alternatives thérapeutiques (chirurgie...).

COMMENT SE PRÉPARER POUR LA COLOSCOPIE ?

Il faut être à jeun strict (sans boire, ni manger, ni fumer), sauf avis contraire du médecin qui réalisera votre examen. Le colon doit être parfaitement propre pour permettre un examen précis et réaliser les gestes thérapeutiques utiles. Pour cela, vous devez prendre une purge avant l'examen. Veuillez suivre à la lettre les instructions qui vous seront données pour cette préparation.

Malgré des consignes bien suivies, la préparation peut parfois s'avérer insuffisante et faire renoncer à la poursuite de l'examen. Celui-ci pourra alors être reprogrammé ou complété par un examen radiologique.

Si vous devez prendre des médicaments, leurs effets peuvent être modifiés par la purge. Ceci concerne également la pilule contraceptive.

Pendant l'examen, de l'air sera insufflé pour déplisser les parois. D'éventuels prélèvements seront réalisés en cours d'examen si votre médecin le juge nécessaire.

Entre chaque patient et suivant la réglementation en vigueur, l'endoscope est désinfecté et l'ensemble des accessoires utilisés (pinces à biopsies...) est stérilisé ou jeté (matériel à usage unique). Ces procédures font références pour prévenir d'éventuelles transmissions d'infections.

Pour améliorer la tolérance de l'examen, une anesthésie générale est souvent proposée et programmée. Il est de la compétence du médecin anesthésiste-réanimateur de répondre à vos questions relatives à sa spécialité.

Il peut vous être demandé de rester hospitalisé dans les suites de l'examen pour surveillance ou en cas de complication.

QUELLES COMPLICATIONS PEUVENT SURVENIR PENDANT L'EXAMEN ET LORS DU TRAITEMENT?

Tout acte médical, investigation, exploration, intervention sur le corps humain, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, recèle un risque de complication.

Les complications de la coloscopie sont rares :

- La perforation de la paroi intestinale, peut rendre une opération nécessaire (avec ses propres risques).
- L'hémorragie peut exceptionnellement nécessiter une intervention chirurgicale. Des transfusions de sang ou dérivés sanguins peuvent être nécessaires.
- D'autres complications sont possibles mais restent exceptionnelles, telles que les troubles cardiovasculaires et respiratoires, les infections.

Ces complications peuvent être favorisées par vos antécédents médico-chirurgicaux ou par la prise de certains traitements.

Toutes ces complications apparaissent le plus souvent lors de l'endoscopie, mais peuvent également se révéler quelques jours après l'examen (douleurs abdominales, sang rouge dans les selles, fièvre, frissons, ...). Il est alors très important de contacter immédiatement le médecin et/ou l'anesthésiste qui se sont occupés de vous au numéro de téléphone suivant : **04.91.25.22.00**.

En cas d'impossibilité de prendre contact avec eux, il est très important de prendre contact très rapidement avec votre médecin traitant.

CONSENTEMENT ECLAIRÉ
(à conserver dans le dossier médical)

Je soussigné(e),

Madame, Mademoiselle, Monsieur.....

certifie avoir pris connaissance de la fiche d'informations concernant

l'endoscopie.....

qui sera réalisée par le docteur.....

en date du.....

et reçu les réponses satisfaisantes à mes questions concernant mon examen.

Signature du patient

**TICKET MODERATEUR FORTAITAIRE
(DECRET N° 2006/707 du 19 juin 2006)**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à partir du 1^{er} septembre 2006, un ticket modérateur forfaitaire de 18 euros sera demandé **par l'établissement** pour tout acte endoscopique (supérieur ou égale à 91 euros).

Ce forfait est applicable :

- en consultation externe,
- en hospitalisation complète ou en ambulatoire pour l'ensemble du séjour.

Il est éventuellement remboursable par votre mutuelle.

Les patients bénéficiant d'une prise en charge par la CMU ou présentant une affection de longue durée **en rapport avec l'exploration ou l'hospitalisation** sont exempts de ce ticket modérateur.

IMPORTANT :

Pour simplifier votre démarche administrative, merci de remettre ce document rempli par nos soins lors des formalités à votre arrivée dans l'établissement.

- ALD
- HORS ALD
- CMU